



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12 INT <sup>033</sup> ~~027~~

Déposé le : 02.10.12

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

### Titre de l'interpellation

Subsides aux primes de l'assurance maladie : les communes doivent-elles participer à un cadeau qu'elles n'ont pas décidé ?

### Texte déposé

Le BIC communique en date du 25 septembre et par publication dans la FAO à la même date une nouvelle qui peut paraître excellente, les subsides aux primes de l'assurance-maladie seront améliorés dès 2013. Mais cette nouvelle est-elle vraiment excellente pour tous ? Je rappelle, il s'agit de charger la facture sociale de 26.7 millions supplémentaires afin de subventionner des familles jusqu'à un revenu net de Frs 82'000.- pour les aider à payer leurs primes de caisse maladie.

Loin de moi l'idée de minimiser la charge que représente pour des familles la cotisation à leur assurance maladie. Mon propos est bien plus de mettre en lumière une augmentation massive de ce poste des subsides à l'assurance maladie comme le montrent les chiffres ci-dessous :

2002 67.4 millions  
2006 120 millions  
2010 220 millions

Je relève par ailleurs que jusqu'en 2010 la moitié de ces montants était à la charge des communes. Conformément aux modifications de lois votées en 2010 modifiant notamment la loi sur les péréquations, les subsides attribués aux personnes bénéficiant des PC (prestations complémentaires) sont dès 2011 à la charge exclusive de l'Etat. Depuis, c'est donc environ 42% du montant total qui est à partager par la moitié entre Etat et communes. Etant donné que dans cette annonce, il s'agit de monter les plafonds permettant de bénéficier des subsides, j'admets que les nouveaux subsidiés ne tombent cependant pas dans cette catégorie et que la moitié du montant supplémentaire de fr. 26.7 millions serait à la charge des communes, sans qu'elles aient été consultées et sans qu'elles puissent s'y opposer. On peut bien sûr imaginer que l'Etat prenne ce montant à sa charge puisqu'il n'a pas fait l'objet de discussions ou de négociation avec les associations faillières et est bien plus important que d'autres sommes âprement discutées dans des

plateformes canton-communes.

J'aimerais donc poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. de façon générale, comment cette élévation du plafond de revenu est-elle justifiable ?
2. quelle relation entre la hausse du plafond à fr 82'000.- de revenu imposable net et les montants fixés par le RDU ?
3. de façon spécifique pour les communes : faut-il comprendre que le montant mis à leur charge représentant une augmentation décidée unilatéralement (et non pas due à une augmentation mathématique ou légale) est pris entièrement à charge par l'Etat ?

Commentaire(s)

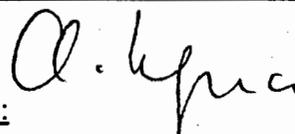
Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : WYSSA Claudine

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Aline	Schwarz Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisler Christelle	Pemoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahalm Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Malliefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marlon Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randln Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filipp
Melenberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marlon Alette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Razso Stéphane	Vollet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vulliamin Philippe
Moljon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphanie	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Nelrjnck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlö Alexandre	Züger Eric

Liste des députés signataires - état au 28 août 2012

Aellen Catherine		Chappuis Laurent	<i>P. Chappuis</i>	Epars Olivier	
Ansermet Jacques	<i>Ansermet</i>	Cherbuin Amélie		Favez Jean-Michel	
Apothéoz Stéphanie		Chevalley Christine		Favrod Pierre-Alain	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Isabelle		Ferrari Yves	
Aubert Milreille		Chollet Jean-Luc		Freymond Cantone Fabienne	
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc		Gander Hugues	
Ballif Laurent		Christen Jérôme		Genton Jean-Marc	
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella		Gemain Philippe	
Bendahan Samuel		Collet Michel		Glauser Alice	
Berthoud Alexandre	<i>Berthoud</i>	Cornamusaz Philippe		Glauser Nicolas	
Bezençon Jean-Luc	<i>Bezençon</i>	Courdesse Régis		Golaz Florence	
Blanc Mathieu		Cretegnny Gérard	<i>Cretegnny</i>	Golaz Olivier	<i>Golaz</i>
Bolay Guy-Philippe		Cretegnny Laurence		Grandjean Pierre	<i>Grandjean</i>
Bonny Dominique-Richard	<i>Bonny</i>	Crottaz Brigitte		Grobéty Philippe	<i>Grobéty</i>
Borioz Frédéric		De Montmollin Martial		Grognoz Frédéric	<i>J.S. 11</i>
Bory Marc-André		Deblüt François		Guignard Pierre	
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	<i>Desmeules</i>	Haldy Jacques	
Brélaz François		Despot Fabienne		Haurly Jacques-André	
Buffat Marc-Olivier	<i>Buffat</i>	Devaud Grégory	<i>Devaud</i>	Hurni Véronique	<i>Hurni</i>
Buffat Michael		Divorne Didier		Induni Valérie	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane	
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Calpinl Christa		Dupontet Aline		Jobin Philippe	<i>Jobin</i>
Capt Gloria		Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne	
Chapalay Albert	<i>Chapalay</i>	Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	